

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

Séance du Lundi 25 Septembre 2023

Séance du	25/09/23
Convocation du	19/09/2023
Présents	06
Absents	01
Procuration	01



- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

**Présents** : Mr MARIN Daniel, Mme FICHES Jasmine, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia,

**Absent** : Mr BRUNET Laurent

**Procuration** : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

**Secrétaire de Séance** : Mr Daniel SEMPERE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à dix heures quatorze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

**Objet : Acquisition de matériel de déneigement (véhicule + saleuse + étrave)**

Monsieur le Maire explique la nécessité de remplacer le matériel de déneigement compte tenu de la vétusté de celui-ci et du montant conséquent utilisé chaque année dans la réparation de celui-ci.

Il explique que l'acquisition d'un véhicule + d'une saleuse et d'une étrave est donc nécessaire pour l'entretien d'une voirie importante puisque secteur de la station de Puyvalador, de Rieutort et du village de Puyvalador.

Il présente le plan de financement au conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'acquérir un véhicule, une saleuse et une étrave pour l'entretien de la voirie avec une partie subventionnable par le département dans le cadre d'une demande d'AIT,
- De donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document nécessaire à ces acquisitions.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Daniel MARIN

